

SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES
COMITE SYNDICAL DU 19 JUIN 2024 A LA CUA D'ARRAS
DE 17 H 00 à 19 H 00

DELIBERATION N° 2024 – 31

Objet : Déclaration d'infructuosité partielle du marché mutualisé PASS PASS TAD n° 2024-003.

Sont présents :

Mr Christophe COULON (avec le pouvoir de Franck DHERSIN), Mr Eric DONNAY (avec le pouvoir de Jacques RICHIR), Mr Julien POIX (avec le pouvoir d'Héloïse DHALLUIN), Mr Louis MARCY (avec le pouvoir de Christophe GRAS), Mr Jean-Roger BERRIER (avec le pouvoir de Grégory BARTHOLOMEUS), Mr Christian FOURCROY (avec le pouvoir de Jean-François MONTAGNE), Mme Marjorie GOSSELET (avec le pouvoir de Philippe MIGNONET), Mr Gaston CALLEWAERT, (avec le pouvoir de Françoise ROSSIGNOL), Mr Etienne PÉRIN (avec le pouvoir de Patricia ADMONT), Mr Christian LEROY (avec le pouvoir de Laurence CHARPENTIER), Mr Vincent LACHERÉ (avec le pouvoir de Claude VERGEOT), Me Véronique THIEBAUT (avec le pouvoir de Amel GAQUERRE), Mr Philippe CARTON (avec le pouvoir de Pascal DEMONT), Mr Claude BACHELET (avec le pouvoir de Julien QUENESSON), Mr Benoît WASCAT (avec le pouvoir de Nicolas SIEGLER), Mr Hervé NAGLIK (avec le pouvoir de Marie CIETERS), Mme Virginie CARON DECROIX (avec le pouvoir de Claude HEGO).

Sont absents / excusés :

Mr Franck DHERSIN, Mr Frédéric LETURQUE, Mr Maxime CABAYE, Mme Mady DORCHIES BRILLON, Mr Jean Michel MICHALAK, Mme Amel GACQUERRE, Mr Jean Christophe LORIC, Mme Paulette JUILIEN PEUVION, Mme Claire MARAIS BEUIL, Mr Adrien NAVE, Mme Héloïse DHALLUIN, Mr Sébastien LEPRETRE, Mr Christophe GRAS, Mr Jacques RICHIR, Mr Alexis HOuset, Mr Alexandre GARCIN, Mr Raphaël CHARPENTIER, Mr Laurent DUPORGE, Mr Christophe PILCH, Mr Bruno CHRETIEN, Mr Guy MARCHANT, Mr Grégory BARTHOLOMÉUS, Mr Jean François MONTAGNE, Mr Claude HÉGO, Mr Julien QUENESSON, Me Françoise ROSSIGNOL, Mr Philippe MIGNONET, Mr Arnaud BEAUQUEL, Mr Marc THOMAS, Mr Dominique FERNANDE, Mr Olivier ENGRAND, Mme Gaëlle VAUDÉ, Mr Pascal DEMONT, Mr Nicolas SIEGLER, Mme Laurence CHARPENTIER, Mme Patricia ADMONT, Mr Claude VERGEOT, Mr Grégoire FRANKE, Mr Jean Claude THOREZ, Mme Marie CIETERS.

Secrétaire de séance : Monsieur Julien POIX.

Votes Pour : UNANIMITE

Ne participent pas au vote : 0

Abstentions : 0

Votes Contre : 0

SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 19 JUIN 2024

DE 17 H 00 à 19 H 00

Délibération N° 2024 – 31



Objet : Déclaration d'infructuosité partielle du marché mutualisé PASS PASS TAD n° 2024-003.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités réuni sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, le 19 juin 2024, son Président,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1411-5 et 1414-2

Vu le Code de la Commande Publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités validé par arrêté préfectoral du 13 Novembre 2023,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire examiné lors de la séance du 22 février 2024,

Vu le Budget primitif 2024 adopté le 27 mars 2024 et l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2024 adoptées à ce jour,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57,

Vu les délibérations N°2023 – 36 et N°2024-07 créant la Centrale d'Achat Hauts-de-France Mobilités,

Vu la délibération n°2024-08 du 22 février 2024 autorisant la Centrale d'Achats Hauts-de-France Mobilités à lancer un marché de transport à la demande,

Vu l'appel public à la concurrence publié au BOAMP le 14/04/2024 (annonce n°24-43922) avec une date limite de réception des offres au 22 mai 2024 à 12h00,

Vu la tenue et les décisions de la Commission d'Appels d'Offres du Syndicat Hauts-de-France Mobilités le 5 juin 2024,

CONSIDERANT

- Que le marché mutualisé PASS PASS TAD a été publié en distinguant 6 lots comme suit :
 - Lot n°1 : Mise en place et exploitation d'une centrale de réservation pour le service de transport à la demande « PASS PASS TAD »,
 - Lot n°2 : Exploitation du service de transport à la demande Pass Pass TAD dans les CC des 7 vallées, du Ternois, des Campagnes de l'Artois, du Sud-Artois, du Pays du Coquelicot,

- Lot n°3 : Exploitation du service de transport à la demande Pass Pass TAD dans la CC du Pays d'Opale,
 - Lot n°4 : Exploitation du service de transport à la demande Pass Pass TAD dans la CC des Hauts-de-Flandre,
 - Lot n°5 : Exploitation du service de transport à la demande Pass Pass TAD dans la CC de Flandre-Lys,
 - Lot n°6 : Exploitation du service de transport à la demande Pass Pass TAD dans la CC du Sud-Avesnois.
- Que les offres des lots n° 2 à 6 ont été considérées comme inacceptables car leurs montants dépassant les seuils maximums de la consultation et les autorisations budgétaires,
- Que la Commission d'Appels d'offres du 05 juin 2024 a jugé l'offre du lot n°1 et pris les décisions suivantes relatives à chacun des lots :
- Pour le lot n°1 : Mise en place et exploitation d'une centrale de réservation pour le service de transport à la demande « PASS PASS TAD » : attribution à la société Transdev.
 - Pour le lot n°2 « Exploitation d'un service de transport à la demande PASS PASS TAD dans les CC des 7 vallées, du Ternois, des Campagnes de l'Artois, du Sud-Artois et du Pays du Coquelicot » : Déclaration sans suite, Lot infructueux du fait d'une offre inacceptable Autorisation de relancer une nouvelle procédure dont l'avis de publication mentionnera qu'elle fait suite à une déclaration de procédure infructueuse.
 - Pour le lot n°3 : « Exploitation d'un service de transport à la demande PASS PASS TAD dans la CC du Pays d'Opale » Déclaration sans suite, lot infructueux, du fait d'une offre inacceptable. Autorisation de recourir à une procédure négociée en vertu des articles L2122-1 et R2122-2 du Code de la Commande Publique.
 - Pour le lot n°4 : « Exploitation d'un service de transport à la demande PASS PASS TAD dans la CC des Hauts-de-Flandre » Déclaration sans suite, lot infructueux, du fait d'une offre inacceptable. Autorisation de recourir à une procédure négociée en vertu des articles L2122-1 et R2122-2 du Code de la Commande Publique.
 - Pour le lot n°5 : « Exploitation d'un service de transport à la demande dans la CC de Flandre-Lys » Déclaration sans suite, Lot infructueux du fait d'une offre inacceptable Autorisation de relancer une nouvelle procédure dont l'avis de publication mentionnera qu'elle fait suite à une déclaration de procédure infructueuse.
 - Pour le lot n°6 : « Exploitation d'un service de transport à la demande dans la CC du Sud-Avesnois » Déclaration sans suite, lot infructueux, du fait d'une offre inacceptable. Autorisation de recourir à une procédure négociée en vertu des articles L2122-1 et R2122-2 du Code de la Commande Publique.

DECIDE

- De suivre la décision de la Commission d'Appel d'offre et de prendre les mesures suivantes :
 - o Attribuer le lot n° 1 à la société Transdev,
 - o Partir en procédure négociée pour les lots n°3, 4 et 6,
 - o Relancer une nouvelle consultation suite à Appel d'offres infructueux pour les lots n°2 et n°5 et découper le lot n°2 de la consultation 2024-003 en trois lots déterminés comme suit :
 - Lot n°2-A : Exploitation d'un service de transport à la demande PASS PASS TAD pour les Communautés Communes des 7 Vallées et Ternois Com,
 - Lot n°2-B : Exploitation d'un service de transport à la demande PASS PASS TAD pour la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois,
 - Lot n°2-C : Exploitation d'un service de transport à la demande PASS PASS TAD pour les Communautés de communes de Sud Artois et du Pays du Coquelicot.

AUTORISE

Monsieur le Président du Syndicat Hauts de France Mobilités à finaliser et signer les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération au titre de la Centrale d'Achats Hauts-de-France Mobilités.

Le Président,



Christophe COULON